



*Fédération Régionale de Défense contre les
Organismes Nuisibles de Franche-Comté*

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

**dans le cadre d'une démarche de réduction de l'utilisation des produits
phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux**

Bilan N+1 – Année 2017

COMMUNE DE TREMOINS



Septembre 2017

FREDON Franche-Comté
Espace Valentin Est
12, rue de Franche-Comté – Bât E
25480 ECOLE-VALENTIN

Note : toutes les photographies contenues dans ce document appartiennent, sauf mention contraire, à la FREDON de Franche-Comté.

Contexte de l'étude

La commune de Trémoins s'est engagée dans une gestion des espaces communaux en Zéro phytosanitaires depuis 10 ans, de par la volonté du Maire de ne pas faire appliquer de produits phytosanitaires sur la commune.

Afin de bénéficier de conseils pour faciliter l'entretien des surfaces à gérer, elle a sollicité la FREDON pour la réalisation d'un plan de désherbage. Cette étude a été proposée par la communauté de commune du Pays d'Héricourt.

L'objectif est double : réaliser un état des lieux des pratiques actuelles, concernant le désherbage principalement, et envisager, en fonction des espaces entretenus, une autre gestion pour pérenniser l'arrêt des herbicides et faciliter le travail d'entretien.

Cet état des lieux a été réalisé en 2016 sur les données de la campagne de désherbage de l'année, et a conduit à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée qui précise :

- ❖ Les techniques à mettre en œuvre dans la commune et les surfaces potentiellement concernées,
- ❖ Le matériel nécessaire et l'investissement éventuel,

Dans ce cadre, la FREDON a donc recensé les surfaces entretenues et si nécessaire proposé une hiérarchisation des différents lieux en fonction : des exigences d'entretien pouvant être attendues et des techniques possibles en termes d'entretien.

Ce travail correspond à la définition d'une gestion différenciée des espaces communaux. Cette dernière consiste à ne pas appliquer la même méthode et la même intensité d'entretien en fonction de la typologie et de la fonction du lieu, intégrant la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement et en cohérence avec les moyens humains et financiers de la commune.

L'objet du présent rapport correspond au bilan à l'année N+1 des méthodes utilisées pour l'entretien de la commune. Ce bilan doit permettre des réajustements éventuels (modification d'itinéraire technique...) ou de valider les choix d'entretien.

PLAN DE DESHERBAGE DE LA COMMUNE DE TREMOINS

Les données générales à l'année N+1, et comparaison avec l'année de référence (2016)

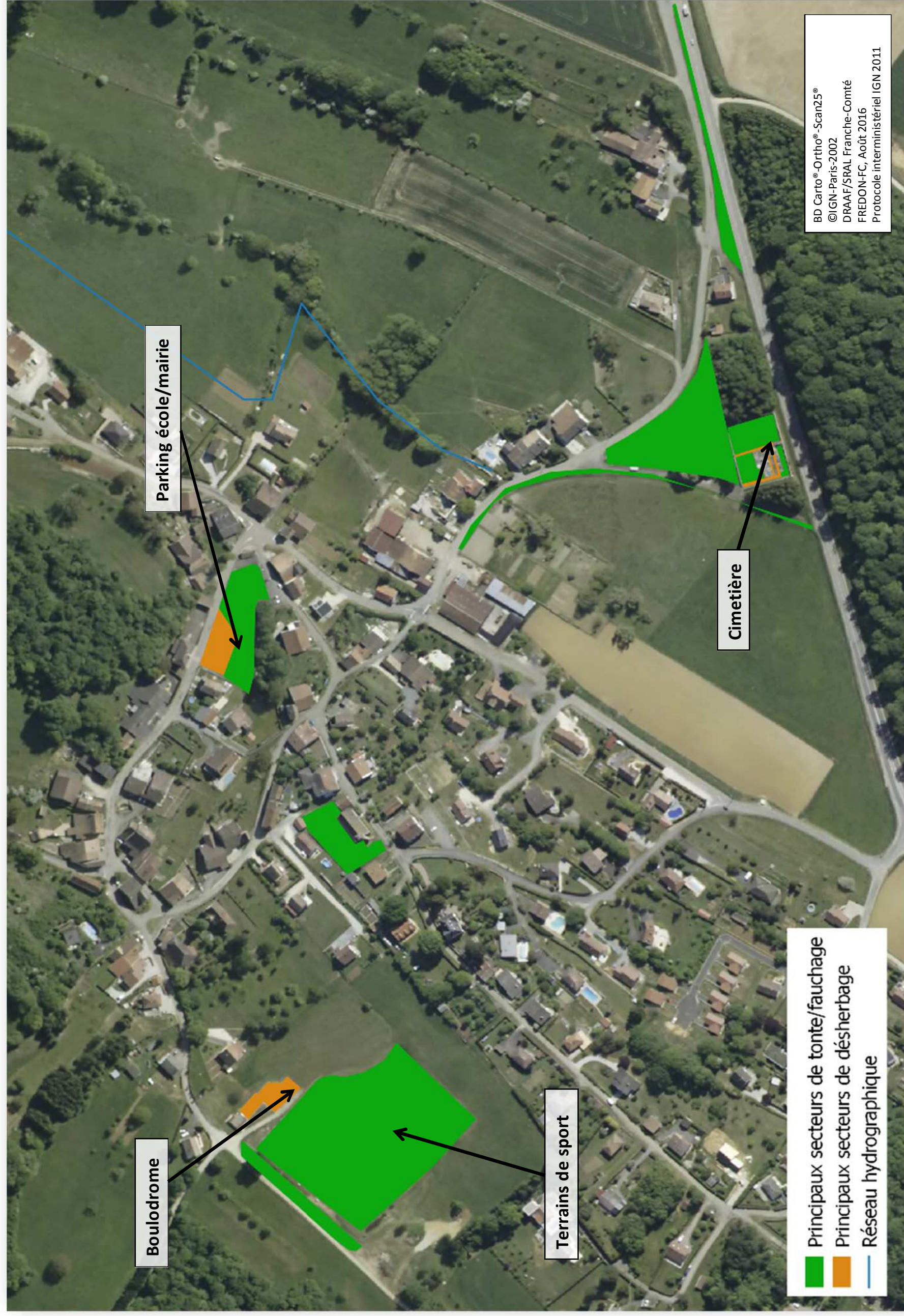
A l'aide d'un logiciel informatique de cartographie (QGis), une mise à jour de la carte des surfaces entretenues par des techniques alternatives a été réalisée.

Au regard des données pour l'année N+1, les zones entretenues ont été identiques en 2017 par rapport à l'année 2016.

Suite au diagnostic de 2016, la commune n'a pas investi dans du matériel alternatif pour la campagne 2017.

La cartographie suivante reprend l'ensemble des lieux entretenus, ils sont les mêmes qu'en 2016 et sont entretenus sans produits phytosanitaires.

Figure 1 : Cartographie des différents secteurs entretenus



Le personnel de Trémoins pour l'année 2017

L'entretien de désherbage de la commune est aujourd'hui réalisé par un agent technique. Son temps de travail est partagé entre la commune de Trémoins et la commune de Mandrevillars (30 h par semaine). Il en était de même pour l'année précédente.

Au-delà du désherbage, l'employé communal réalise l'ensemble des travaux inhérents à l'entretien de la commune, à savoir tonte, fauchage, balayage, entretien des massifs...

La commune de Trémoins a fait le choix d'ouvrir une plateforme de dépôt de déchets verts à destination de ses administrés, et l'agent technique passe un temps important au broyage de ces déchets.

Evolution des pratiques

Les activités d'entretien des espaces verts et de désherbage manuel se répartissent en fonction des interventions résumées dans le tableau ci-dessous. La comparaison est faite avec l'année de référence, soit 2016.

Globalement les pratiques sont les mêmes.

Tableau 1 : Techniques mises en œuvre – 2016 et 2017

Techniques d'entretien	2016	2017
Traitements phytosanitaires	Aucun	Aucun
Désherbage manuel	Désherbage manuel dans les massifs, le cimetière, le terrain de pétanque, les abords de la mairie, la fontaine	Idem
Désherbage mécanique	Désherbage à la binette, Passage de la débroussailleuse à fil pour le contrôle de la végétation.	Idem
Désherbage thermique	Aucun	Aucun
Tonte	Charge régulière sur la saison de pousse. Environ un passage tous les 15 jours durant la saison (2 terrains de foot). La gestion de la tonte est différenciée, d'une tonte très régulière sur les espaces de loisirs à un fauchage ponctuel par un agriculteur sur des zones plus excentrées.	Idem Tonte une fois /mois d'une grande surface non utilisée à l'arrière du terrain de pétanque.
Balayage manuel / ratissage	Balayage manuel de la voirie, des pieds de murs et trottoirs, environ 2 à 3 fois /an, et plus si ravinement	Idem
Paillage	Paillage des massifs avec des broyats de branches de feuillus.	Le renouvellement du paillage est à mettre en œuvre. De nouveaux massifs sont repris par l'agent afin de mettre en place une bâche sous les paillages minéraux pour éviter la pousse, ce qui demande beaucoup de temps de travail.

La commune souhaite investir dans du matériel alternatif. Les élus ainsi que l'agent souhaitent l'achat d'une brosse métallique pour débroussailleuse, d'un désherbeur thermique et éventuellement d'un réciprocat. Ces outils permettrait de faciliter le travail de l'agent, et l'entretien global de la commune.

Les pratiques ont donc peu évolué étant donné que la commune est en zéro phyto depuis 10 ans. Les modes d'intervention peuvent être cependant encore améliorés pour permettre que cette gestion soit soutenable, notamment en terme d'aménagement des espaces.

Les alternatives proposées – Bilan à l'année N+1 (2017)

Suite au diagnostic, et ce pour chaque surface recensée, des solutions visant à faciliter l'entretien de la commune et à soutenir la gestion en Zéro phytosanitaire avaient été proposées, en fonction des objectifs de la commune en terme d'entretien et d'aménagement.

Les différentes alternatives suggérées lors du premier diagnostic apparaissent dans le tableau 2 suivant, et le suivi de leur mise en pratique est indiqué.

Pour rappel, la gestion différenciée du désherbage établit des distinctions en raison :

- Des fonctions que les espaces ont à remplir,
- Des exigences d'entretien pouvant être attendues,
- Et donc des techniques de désherbage à mettre en œuvre.

L'objectif ici est de définir les exigences d'entretien, et ce en fonction de la nature des lieux et des contraintes que celle-ci impose en terme de gestion de la végétation spontanée. La réflexion quant à la classification se réalise à la fois par niveau de risque (environnement, population,...) mais aussi par les résultats attendus au niveau de la « propreté visuelle »:

- Fréquentation des espaces,
- L'esthétique ou image recherchée, et donc de l'objectif d'entretien attendu,
- La sécurité,
- Les risques sanitaires et environnementaux.

On peut distinguer trois types de résultats attendus au niveau du visuel :

Tableau 7 : classification proposée pour la gestion des espaces en termes d'entretien.

Zone 1	Pas ou peu de tolérance quant au développement de l'herbe spontanée
Zone 2	Tolérance de l'enherbement limitée, mais surtout contrôlée et limitée en hauteur
Zone 3	Tolérance de l'enherbement voir recherche de la colonisation par l'herbe – Contrôle et maîtrise de la pousse

Nouvelles préconisations et rappels des préconisations précédentes pour la modification des pratiques d'entretien

La commune de Trémoins dispose de deux cimetières mais seulement un est concerné par un entretien de désherbage, le second étant complètement en herbe et uniquement fauché (photo ci-contre).

Pour faciliter son entretien, il serait possible de regrouper toutes les stèles le long du mur de l'église, ou autour d'un arbre par exemple, et d'entretenir la zone par une simple tonte.



Concernant le second cimetière, une partie importante est déjà enherbée, et quelques allées ont été récemment gravillonnées.

Malheureusement, ces espaces ont rapidement été de nouveau colonisés par la végétation (photo ci-contre), et notamment par de la prêle qui se développe extrêmement rapidement.

Comme nous l'avons évoqué lors de la rencontre avec l'agent technique et l'équipe municipale, **il faudra commencer par se poser la question de la nécessité de désherber ces espaces, et**

probablement revenir sur l'aménagement des allées qui viennent d'être refaites. Lors de nos discussions, la municipalité a fait savoir qu'elle souhaitait un maintien des deux allées principales en graviers, mais qu'une remise en herbe des allées secondaires pouvait être envisagée.

En plus de faciliter les opérations d'entretien (uniquement de la tonte), la remise en herbe peut permettre de concurrencer la prêle (très sensible à cette concurrence) et donc de limiter sa prolifération.

La remise en herbe de ces espaces secondaires peut se faire naturellement, ou un semis pourrait être réalisé (gazon par exemple) **ou avec des variétés ne nécessitant pas de tonte** comme le **sedum âcre** ou le **thym serpolet**.

En option, un dallage de type « pas japonais » peut être mis en place pour faciliter les déplacements.

Sur les deux allées principales qui seraient maintenues en gravillons, l'entretien pourra se faire manuellement (binage, arrachage, ratissage), ou l'aide d'une houe maraîchère, ou avec un désherbeur thermique.

Dans le cas où la technique thermique serait retenue, il sera indispensable d'envisager au moins cinq à six interventions de désherbage thermique dans l'année (à adapter en fonction du résultat attendu).

Certaines allées secondaires sont bétonnées, ce mode de gestion peut être mis en œuvre progressivement sur d'autres allées, en le programmant sur les prochaines années.



Toutes les nouvelles tombes doivent bien être implantées de manière jointive afin de ne pas laisser d'espace inter-tombes à entretenir.



Remarque : cas particulier de la prêle

La prêle est une plante vivace qui pousse généralement de 20 à 50 cm de haut, et qui se multiplie rapidement à partir d'un rhizome souterrain. **Lors de la lutte contre cette plante, il faudra donc être particulièrement vigilant à ne pas fractionner ce rhizome**, sous peine de voir la prêle proliférer davantage (exclure le travail du sol par exemple).

Pour lutter contre cette plante, il faudra autant que possible **favoriser la concurrence**, à laquelle la prêle est sensible (gazon, plantes couvre-sols). Se développant de manière privilégiée dans des sols neutres à acides, un **chaulage du sol** peut être bénéfique dans la lutte (remonter le pH). **L'arrachage manuel ou le fauchage régulier** peut constituer une bonne méthode de lutte par épuisement de cette plante.

Au niveau de la bordure du mur d'enceinte (photo ci-contre), il conviendrait **d'occuper l'espace** :

- par une **remise en herbe (par voie naturelle, ou par semis de gazon)** puis à entretenir avec des tontes,
- par une **végétalisation par du sedum âcre ou du thym serpolet** (et simple contrôle ponctuel par débroussailleuse si nécessaire)
- par la **mise en place d'une bâche, qui pourrait éventuellement être recouverte de paillage organique** pour l'aspect esthétique (qui serait issu de la plateforme « déchets verts » de la commune). Dans ce cas, si un peu de végétation se développe (graines arrivant par le dessus du paillage), il sera très facile de la supprimer par un simple arrachage manuel.



Ci-dessous : Exemple d'aménagements qui peuvent être envisagés au cimetière (photomontages)

Allées secondaires de type pas japonais



Allées secondaires de type sedum âcre



Occupation du sol coté columbarium par une végétalisation de type sedum âcre



2. Le boulodrome, les abords du cimetière et les autres aires à végétaliser



La commune de Trémoins dispose d'un boulodrome attenant aux terrains de sport pour lequel l'entretien de désherbage est conséquent (un second boulodrome se trouve au cœur du village, plus récent, et son entretien n'est à ce jour pas considéré comme compliqué).

Suite à notre discussion avec l'agent et les représentants de la municipalité, il se trouve que la surface totale de ce boulodrome n'est pas forcément justifiée. Nous conseillons donc à la commune de maintenir comme boulodrome l'espace sous les arceaux métalliques, et de **remettre en herbe le reste de la surface** (comme sur le photomontage suivant). Comme au niveau du cimetière, la végétalisation pourra se faire naturellement ou par un semis.



L'entretien de désherbage de la zone conservée en tant que boulodrome pourra se faire uniquement manuellement, le développement de la végétation étant relativement modérée grâce à la fréquentation des joueurs et uniquement cantonnée à la périphérie du boulodrome.



Pour le désherbage d'espaces perméables de ce type, il est possible d'utiliser une houe maraîchère. Cet outil permet de travailler à moindre effort et avec un débit de chantier plus important qu'avec une binette ou par arrachage manuel. Le coût d'acquisition d'un outil de ce type est d'environ 250€

Différents autres espaces sont à remettre en herbe pour faciliter leur gestion en éliminant contrainte du désherbage qui est très chronophage.

Il est important de considérer que chaque endroit où du temps est gagné, peut servir à moins éparpiller les efforts de l'agent et de créer des espaces plus esthétiques.

On a pu recenser lors du tour de la commune les différents lieux suivants :

La place devant le cimetière est à laisser se ré-enherber, la circulation et le stationnement des voiture participera à la limitation de la pousse des herbes, cette zone sera aussi entretenue par de la tonte



L'allée arborée menant au cimetière est à laisser se remettre en herbe, comme ceci est déjà en cours actuellement, elle sera entretenue uniquement par la tonte par la suite



Les abords de la plateforme de déchets verts sont
à laisser se végétaliser naturellement, puis à tondre comme les autres surfaces



Les bords de la voirie et trottoirs sont à revégétaliser sur toute leur largeur afin de ne faire plus que de la tonte ou du contrôle de l'herbe à la débroussailleuse à fil



On laissera se remettre en herbe le dessous du banc, qui ne justifie pas un besoin réel de désherbage et sera plus esthétique complètement végétalisé



3. Le paillage des massifs et pieds d'arbres

Pour limiter la pousse dans les massifs, la recharge des paillages doit être réalisée chaque année. L'épaisseur totale de paillage doit normalement être de 10 cm afin que celui-ci soit efficace, et limite réellement les interventions d'entretien.



L'agent a entrepris de mettre en place des bâches sous les paillages minéraux récemment réalisés le long du mur de la salle des fêtes 'La récré'. Ceci permet de bien stopper la pousse dans ces nouveaux massifs.



Les paillages en pieds d'arbres sont aussi à recharger régulièrement afin d'assurer l'épaisseur de 10 cm requise.

Il est aussi possible d'envisager de les végétaliser avec des espèces vivaces qui agrémentent l'espace de vie et ne nécessitent aucun entretien.

4. La gestion des fossés et petits cours d'eau

L'entretien des fossés demande un temps important dans l'année. Il est possible de faciliter leur entretien et de les embellir en laissant pousser les espèces qui y sont déjà présentes ou en les plantant d'espèces adaptées aux milieux humides (comme déjà fait devant la mairie).

Exemple des fossés devant le cimetière



Les plantes envisageables sont des iris des marais, des reines des prés, des massettes par exemple. Elles présentent l'avantage de restaurer la biodiversité floristique et faunistique, de réguler les écoulements d'eaux sans les entraver et de réduire les besoins d'entretien des fossés, tout en créant des espaces naturels.



Leur présence n'empêche absolument pas un curage lorsque nécessaire. On veillera à simplement retirer les excès de dépôts dans le fossé, sans le recreuser d'avantage.

La gestion conseillée est donc de laisser ces plantes pousser et fleurir, et ne les faucher qu'une fois par an en octobre si nécessaire, voir une année sur deux, ou ne pas les faucher afin de favoriser leur génération pluriannuelle.

5. La gestion des grandes surfaces d'herbes

Les abords des terrains de foot, présentent des zones en herbes très importantes, qui prennent du temps à entretenir. Si des agriculteurs souhaitent les utiliser, il est peut être envisageable de proposer ce site pour faire paître des chevaux, ou simplement les moutons de la nouvelle bergerie implantée sur la commune en Agriculture Biologique.

Dans le cas où cela n'est pas mis en place, une gestion durable est possible avec le passage en fauche tardive, c'est-à-dire une seule fauche intervenant à l'automne. Ceci peut être réalisé par un tracteur, et si la commune n'en dispose pas elle peut solliciter un agriculteur dans le cadre d'une prestation en directe.

Un nouvel objectif, peut-être de créer des cheminements tondu de manière régulière pour l'accès des personnes autour du stade, et que toutes les zones adjacentes non utilisées seront laissée en herbe et en jachères fleuries naturelles (la biodiversité floristique du site se ré-exprimera).

Une communication spécifique peut être réalisée dans le bulletin communal afin d'expliquer la démarche et de la valoriser en rappelant l'effet bénéfique pour la biodiversité, tant pour la faune (papillons, insectes, etc) que pour la flore (pérennisation des fleurs locales et sauvages). Un ou des panneaux explicatifs peuvent être positionnés sur le site pour faire passer le message aux promeneurs.



Abords du terrain de foot



Abords du terrain de pétanque

Remarque : Ce mode de gestion, en fauche tardive, ou en tonte peu fréquente (selon le matériel disponible), est à mettre en place sur d'autres endroits où la tonte systématique ne se justifie pas (c'est-à-dire sans utilisation réelle).

Il est aussi possible de **mettre en place des espèces végétales locales**, à caractère mellifère, qui créeront des espaces esthétiques et de biodiversité.

Toutes les zones en fauche tardive peuvent être éligibles.

Sur le secteur du terrain de foot, le site semble présenter un caractère humide, qui conviendrait à la ré-implantation progressive d'un jardin d'espèces de milieu humide, avec par exemple des massifs de **reine des prés, d'iris des marais et de salicaires**, et toutes autres **espèces sauvages naturelles locales** correspondant à ce type de milieu.

Ce type de projet serait l'occasion de **valoriser ces grands espaces** sous la forme d'une **promenade** où seuls les cheminements seraient tondus.



Massifs de reine des prés



Massifs de salicaires



Autre suggestion, sur des surfaces plus petites (par exemple sur **certaines zones inutilisées et occasionnant de la tonte**), on peut aussi mettre en place **des bosquets ou massifs, de tailles variées**, plantés d'**arbustes locaux**, tels que des **noisetiers, des charmilles, fusains d'Europe, viorne obier**, etc.



Grande butte en bords de route à débroussailler régulièrement
Qui peut être agrémentée d'un bosquet moins chronophage et plus esthétique

Ces espèces reconstitueront la biodiversité locale, et en occupant l'espace ne nécessiteront que peu d'entretien. Leur développement étant à croissance lente, une taille tous les 2 à 3 ans modérera leur hauteur et les gardera en style bosquet ou taillis.



Photo: lemurvegetal.com

Noisetier commun



Photo: gerbeaud.com

Fusain d'Europe

6. La gestion des voiries

Lors de notre tour de la commune avec l'agent, nous avons pu constater que l'état général de la voirie de Trémoins est globalement bon à moyen, même si certains secteurs sont assez endommagés, ils restent peu fréquents. Il est important de programmer la réfection progressive des voiries, afin de pouvoir les entretenir et le désherber plus facilement.

Lorsque l'état est bon, ceci permet déjà de limiter l'accumulation des graines et de la matière organique (peu d'espaces pour qu'elles se stockent, et bon écoulement des eaux pluviales qui « nettoient » les caniveaux). Ils peuvent alors être balayés de manière efficace, et ainsi fortement limiter la pousse.

Exemple de divers revêtement dans les rues de Trémoins, qui témoignent d'un état variable de la voirie.



Préconisations

Le **balayage préventif**, est particulièrement important à mettre en œuvre afin de nettoyer et de réduire la pousse durant la campagne. 2 à 3 passages sont actuellement réalisés en manuel sur toute la commune.

Le **recours à un passage d'un prestataire en balayage est possible**, et serait certainement **moins coûteux** qu'un achat de balayeuse, même d'occasion, qui générera des coûts d'entretien non négligeables.

7. La gestion des petits espaces libres

Différents endroits réclament aujourd'hui un désherbage, qui est difficile à soutenir en raison de la multiplicité des endroits et de la rapidité de la pousse des herbes dites indésirables.

Il est possible d'occuper l'espace grâce à des plantes couvre-sols, qui embelliront les endroits auparavant jugés disgracieux et problématiques.



Espaces à côté de l'escalier et cheminement en aval

Préconisations

On pourra par exemple, planter quelques pieds de bergénia. En mettant quelques pieds par mètre carré, ils s'implanteront en quelques années pour former un tapis esthétique et sans intervention. Avec de belles floraisons pourpres à roses en été. D'autres espèces peuvent convenir aussi, mais sont plus basses, comme les aubriètes ou les sedums (*sedum spurium* ou *sedum âcre*).



Exemple d'implantation de Bergénia

Ces plantes restent en feuilles toute l'année et fleurissent rose durant l'été



Exemple d'implantation d'Aubriètes, elles restent en feuilles vert clair durant l'hiver.

Solutions curatives pour faciliter l'entretien

Pour rappel, les techniques alternatives aux produits phytosanitaires sont davantage chronophages que la réalisation de traitement chimique. Il sera donc indispensable de mener une réflexion sur la nécessité de désherber intensivement chaque espace. **Est-ce que leur usage est incompatible avec un entretien modéré, voire réduit ?** Suivant la représentativité et les usages de chaque espace, l'entretien pourra être plus ou moins intensif.

Dans la mesure du possible, il serait donc intéressant de passer certains espaces en zone 2 voire 3, autrement dit, **laisser la végétation se développer en contrôlant la hauteur (désherbage / outil de coupe sans projections)**.

Afin d'éviter les dégâts causés par les projections (casse de pare-brise, de vitres, projections sur les passants) lors des opérations de débroussaillage sur la voirie, il serait intéressant d'utiliser **un outil de coupe à lames à rotation réciproque**. A noter que les opérations de nettoyage après intervention sont également optimisées. En effet, les projections d'herbe sont moins importantes avec cet outil.



A ce jour, plusieurs outils existent, comme le « reciprocateur » de la marque Zenoah, le twin-cutter de SARP ou le « racecut » de Tiger. Il existe également des outils sur batterie de la marque Pellenc ou Bahco. Il faut compter à partir de 750 euros pour l'acquisition de ce type de matériel.

Comme évoqué lors de notre rencontre avec l'équipe municipale, la commune pourrait envisager d'acquérir du matériel de balayage pour effectuer le désherbage de ses différentes surfaces imperméables. En effet, sur les zones où le désherbage est nécessaire, la mise en place de **balayage curatif** pourrait être pertinent sur la voirie imperméable.

Ce type de balayage est effectué avec des brosses métalliques qui vont arracher la végétation en place par brossage violent. Cette technique demande 3 à 4 passages par an, selon les secteurs et les résultats attendus.

Préconisations

Concernant le **désherbage thermique**, c'est une technique qui peut être adaptée pour certains espaces sur la commune, et notamment les quelques zones pavées, le cimetière.

Cette technique demande une régularité importante dans les passages pour aboutir à un résultat satisfaisant. **Dans le cas où cette technique serait retenue, il sera indispensable d'envisager au moins cinq à six interventions dans l'année** (à adapter en fonction du résultat attendu).

Dans ce cadre, un désherbeur thermique à flamme directe à lance simple, porté ou trainé, pourrait convenir. Il faut compter à partir de 300 euros pour l'acquisition de ce type de matériel.



Communication

Il y a une tendance, surtout au niveau des habitants, à considérer que la propreté de la ville passe systématiquement par la destruction massive des herbes dites «mauvaises». Le terme de « mauvaises herbes » est donné à la flore spontanée qui a tendance à pousser là où on ne le souhaite pas et qui est considérée comme indésirable. **Une plus grande acceptation de la végétation spontanée est donc souhaitable. Il convient de l'intégrer dans les programmes d'entretien.**

En effet, la transition récente en gestion Zéro phytosanitaire de la commune de Trémoins, engendre un recourt, déjà effectif, aux techniques alternatives, qui n'ont pas la même logique de mise en œuvre qu'une gestion en chimique. La flore spontanée est donc amenée à être plus présente sur les espaces publics.

De plus, le désherbage ne doit pas constituer la seule et unique solution en présence de végétation spontanée. En effet, **ce type de végétation pionnière participe aussi à la biodiversité.**

Il faut idéalement accompagner cette logique d'acceptation de la végétation spontanée par une communication auprès de la population, afin d'expliquer aux habitants que la commune n'est pas « laissée à l'abandon » du fait de la présence d'un peu d'herbe.

Il faut également promouvoir cette démarche, pour y faire adhérer la population et éviter les remontées négatives en Mairie, la prise à parti des agents sur le terrain, ou que certains habitants ne traitent eux-mêmes.

Enfin, cet effort de communication et de sensibilisation réalisé auprès des particuliers, a pour but de les **amener à réfléchir sur leurs propres pratiques** : ils sont également utilisateurs de produits phytosanitaires au sein de leurs espaces privés et leur impact sur la qualité des eaux n'est plus à démontrer. De plus, des risques pour leur santé, et celle de leurs proches, existent réellement.

De plus, la loi de transition énergétique interdira à partir du 1^{er} janvier 2019 l'accès aux produits phytosanitaires pour les particuliers. Il est donc d'autant plus important de sensibiliser les habitants à de nouvelles pratiques et manières de gérer leurs espaces privés.

Ces actions de sensibilisation peuvent prendre la forme d'une **conférence** pour les jardiniers amateurs (éventuellement réalisée par la Fredon), afin d'apporter conseils et astuces en terme de techniques alternatives au jardin. Des **affichages sur les sites** faisant l'objet de modification d'entretien, et expliquant la démarche environnementale suivie par la municipalité peuvent être utilisés. Ce peut être aussi par le biais du **bulletin municipal**, de « flyers » distribués dans les boîtes aux lettres peuvent également constituer de bons vecteurs de cette information.

Pour votre information, la Fredon Franche-Comté a réalisé une **exposition sur ce thème**, destinée à **l'information du grand public**, grâce à la location de **14 panneaux de sensibilisation sur la pollution de l'eau, la santé et les alternatives à mettre en œuvre au jardin pour les espaces privés**. L'exposition sillonne les routes de Franche-Comté, au gré des demandes (communes, écoles, stands pour événement, etc...).